

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 853 affectant aux Forces armées «Ferré» de la C.F.S. deux parcelles de terrain sises à Ali-Sabieh .

n° 853

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 juillet 1961

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro  
31 juillet 1961

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est affecté aux Forces armées « Terre » de la Cote Française des Somalis deux parcelles de terrain sises à Ali-Sabieh, l'une constituée par le camp n° 11, l'autre par le camp du Piton, les dites parcelles telles au surplus qu'elles sont figurées au plan annexé au présent arrêté.

#### Art. 2

— Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le chef du Service des Domaines fera remise des parcelles de terrain sus-visées à Monsieur le Général de Brigade, commandant supérieur des Forces Armées de la Côte Française des Somalis. De cette opération, il sera dressé un procès-verbal lequel comportera détermination des limites des terrains affectés.

**Pour le Chef de Territoire et par délégation :L'Administrateur en chefchargé de l'expédition des Affaires courantesdu Secrétariat general,H. COINDARD.**